



P 2 **Édito**
par Juliette Fano

P 3 > 5 **Actualités**
Autorisation de transporteur //
38^e Foire de la Saint-Valentin

P 6 > 7 **Un Groupement d'Intérêt
Économique et Environnemental**
pour l'amélioration et la valorisation
de la laine Mérinos d'Arles

P 8 > 9 **Rappels sur les règles
d'identification**

P 10 > 11 **GDS13**: des bâtons
de lecture pour les
opérations sanitaires

P 12 **Annonces -
Agenda**



CHERS CONFRÈRES,

Comme un tournant dans notre histoire, la création de la SICA abattoir de Tarascon vient conforter et dynamiser notre filière élevage locale. Cette démarche était nécessaire et il nous a fallu franchir ce cap collectivement. Je tiens, en tant que présidente de la filière bovine, à remercier l'ensemble des acteurs qui ont œuvré au succès de cette nouvelle aventure, qui ne fait que commencer.



Néanmoins, même si la situation locale semble retrouver des couleurs, il faut garder à l'esprit les échéances européennes de mise en place de la prochaine programmation PAC.

En effet, le calendrier de concertation et de définition du programme futur vient de s'accélérer. La commission devrait rendre dans les semaines à venir le cadre définitif pour les cinq ans à venir. Comme vous le savez, les surfaces pastorales sont en danger ! Les premières propositions de la Commission européenne prévoyaient la suppression des surfaces pastorales dans l'assiette des surfaces éligibles à la PAC, ce qui serait une catastrophe pour tous les systèmes d'élevage français qui valorisent, de près ou de loin, les surfaces pastorales pour nourrir les cheptels.

La Chambre régionale d'agriculture associée à l'ensemble des Chambres départementales de la région, avait fait remonter des amendements au groupe chargé de rédiger le prochain cadre.

Au vu des échéances, les élus des Chambres d'agriculture vont remonter au créneau pour éviter que nos systèmes d'élevage soient la monnaie d'échange avec les autres pays européens, lors du partage budgétaire.

Restons attentifs car l'avenir de notre filière peut se jouer dans quelques semaines.

Croyez, chers confrères, à mon engagement pour que de Paris à Bruxelles, les élus en charge de ces questions, entendent parler du Sud de la France !

Juliette FANO

*Chambre d'agriculture
Présidente de BOVIN 13*



Autorisation de transporteur de Type 1 ou de Type 2

Le transport d'animaux vertébrés vivants réalisé dans le cadre d'une activité économique est réglementé au titre de la protection animale et peut nécessiter des autorisations administratives préalables, parmi lesquelles une autorisation de transporteur de Type 1 ou de Type 2.

► POUR QUI ?

Tout responsable ou représentant d'un établissement ou d'une exploitation agricole ayant à transporter des animaux vertébrés vivants dans le cadre de son activité, y compris s'il s'agit de transports pour compte propre, est tenu d'obtenir au préalable, au nom de l'établissement ou de l'exploitation, une autorisation de transporteur de Type 1 ou de Type 2 au titre de la protection animale :

- **Autorisation de Type 1 : valable uniquement pour des transports limités à 8h**
- **Autorisation de Type 2 : pas de limitation à 8h de la durée totale du transport**

Par dérogation, aucune autorisation préalable n'est requise pour les transports d'animaux limités à 65 km. Ils restent néanmoins réglementés au titre de la protection animale (articles 3, 4 et 6.3 du règlement (CE) n°1/2005 : références complètes précisées en page 3 de la notice associée).

! ATTENTION :

LES DURÉES ET DISTANCES MAXIMALES MENTIONNÉES CI-DESSUS S'APPLIQUENT À LA TOTALITÉ DU TRANSPORT DES ANIMAUX PRIS EN CHARGE, MÊME LORSQUE PLUSIEURS

TRANSPORTEURS SE SUCCÈDENT, JUSQU'À LEUR LIEU DE DESTINATION FINALE,

c'est à dire un lieu où ils séjourneront au moins 48h. Tout autre lieu est considéré comme un lieu de transfert, qui ne permet pas de remettre à zéro le compteur de la durée totale du voyage.

► QUAND ?

Il est recommandé de prévoir un délai de traitement d'un mois en moyenne à compter de la réception de l'ensemble des pièces du dossier par l'autorité compétente.

L'AUTORISATION DE TRANSPORTEUR EST VALABLE AU MAXIMUM 5 ANS à compter de sa date de délivrance. Il est également recommandé d'anticiper la demande de renouvellement, avant échéance, pour tenir compte de la durée de traitement.

► COMMENT ?

Le formulaire doit être adressé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations du département dans lequel est domicilié l'établissement ou l'exploitation pour lequel est déposée la demande.



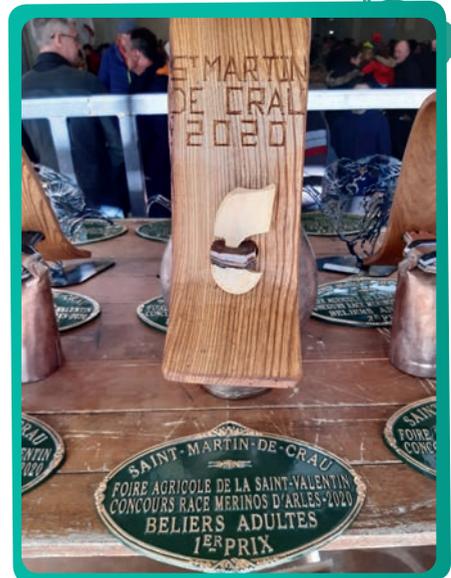
Actualités



38^e Foire de la Saint-Valentin

La traditionnelle foire de la Saint-Valentin a eu lieu le mercredi 12 février au foirail de Saint-Martin-de-Crau. Chaque année, un concours "Mérinos d'Arles" est organisé par la FDO 13 en partenariat avec L'OS ROSE et la mairie de St Martin afin de récompenser le travail des éleveurs de cette race emblématique du Sud Est de la France. Comme l'année précédente, les Jeunes Agriculteurs de St Martin de Crau ont organisé un concours d'agneaux d'engraissement.

- ▶ **14 éleveurs ovins** ont répondu présents cette année au concours engageant avec eux plus de **150 animaux**. Les critères sont basés sur la qualité lainière, la conformation ainsi que la correspondance avec le standard de la race. **L'OS ROSE** complétait également ce concours en récompensant la valeur laitière des animaux. De nombreux éleveurs ont été primés pour leur travail.
- ▶ Cette foire reste l'un des plus importants rassemblements d'ovins, caprins et équins du département mais aussi de la région puis que nous accueillons chaque année des éleveurs du Vaucluse et de la Drôme.
- ▶ Cette foire appréciée des éleveurs est également un lieu de rencontres, de partages et d'échanges de connaissances privilégié pour ces passionnés du monde agricole.



▶ LE PALMARÈS DE CETTE 38^e FOIRE DE LA SAINT-VALENTIN :

PARTICIPANTS	MÂLES		FEMELLES	
	BÉLIERS ANTENAISS	BÉLIERS ADULTES	AGNELLES D'AUTOMNE	BREBIS
GAEC BOS				🏆 3 ^e PRIX
GAEC CHAMPTERCIER	🏆 3 ^e PRIX		🏆 1 ^{er} PRIX	
GAEC DE CHAMEYER				
GAEC LEMERCIER		🏆 3 ^e PRIX		
GAEC LIS AMÉLIE		🏆 2 ^e PRIX		🏆 1 ^{er} PRIX
GAEC TROTABAS ET FILS	🏆 1 ^{er} PRIX			
ROUX JOËLLE			🏆 3 ^e PRIX	
DOMAINE DU MERLE	🏆 2 ^e PRIX	🏆 1 ^{er} PRIX	🏆 2 ^e PRIX	🏆 2 ^e PRIX

— PRIX SPÉCIAUX —

PARTICIPANTS	PRIX LAINE	PRIX VALEUR LAITIÈRE	AGNEAUX D'ENGRAISSEMENT
GAEC BOS			🏆 1 ^{er} PRIX
GAEC CHAMPTERCIER	🏆 2 ^e PRIX		
GAEC DE CHAMEYER		🏆 2 ^e PRIX	
GAEC LEMERCIER	🏆 3 ^e PRIX		
GAEC LIS AMÉLIE		🏆 3 ^e PRIX	
SUP'AGRO MONTPELLIER DOMAINE DU MERLE	🏆 1 ^{er} PRIX	🏆 1 ^{er} PRIX	🏆 2 ^e PRIX

— FÉLICITATIONS À TOUS LES PARTICIPANTS ! —



Un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) pour l'amélioration et la valorisation de la laine Mérinos d'Arles

Intitulé "Amélioration de la qualité et de la valorisation de la laine Mérinos d'Arles par la création et le développement de vêtements d'activités de pleine nature", ce GIEE, porté par le Collectif pour la Promotion du Mérinos d'Arles (CPMA), a été agréé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en décembre 2018. Il bénéficie, depuis l'automne 2019, de crédits d'animation pour une période de 3 ans, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Maison de la transhumance, la Maison Régionale de l'Élevage et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

- ▶ **Treize élevages**, répartis sur l'ensemble de la Région, dont **trois dans les Bouches-du-Rhône**, sont actuellement intégrés à cette démarche.



DE NOMBREUSES ACTIONS VONT DÉBUTER EN 2020 : rédaction d'une charte de production, réalisation d'un état des lieux de la qualité de la laine et des pratiques d'élevage, planification des chantiers de tonte, organisation du stockage et du ramassage de la laine, organisation d'une journée technique pour les éleveurs et les tondeurs, rédaction d'une fiche technique (...).

- ▶ **Le GIEE sera également présent, au travers du CPMA et de ses partenaires, lors de nombreux événements**, et notamment la Foire agricole de Saint-Martin-de-Crau (11 et 12 février), le Salon des Agricultures de Provence (5 au 7 juin, domaine du Merle), le Championnat de France de tonte de moutons organisé dans le cadre de "Terres de Jim" (11 au 13 septembre, Corbières, Alpes de Haute-Provence), les Rencontres nationales du Pastoralisme organisées par l'Association Française de Pastoralisme, en partenariat avec le CERPAM et la Maison de la transhumance (vallée de l'Ubaye, septembre 2020).
- ▶ **Ce GIEE participe ainsi activement à l'ambitieux projet de développement de vêtements de pleine nature en laine mérinos d'Arles**, associé à la mise en œuvre de l'itinéraire de randonnée "La Routo". Pour 2020, sont prévus, avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de la Communauté



d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, le développement technologique (*modèles, tailles, coloris...*) des prototypes de vestes et pulls réalisés en 2014, la réalisation de la gamme complète de chaussettes (*coloris, tailles...*), la conception de bonnets et de pullovers de types "outdoor". Des réflexions sont également en cours concernant le montage d'une structure juridique permettant un démarrage véritable de l'activité commerciale à l'automne 2020.

- ▶ Enfin, le CPMA participe au "**groupe national laine**" de la Fédération Nationale Ovine, dans la continuité du groupe de travail initié en 2019, avec la poursuite des **réflexions sur la création d'une structure portée par les éleveurs pour investir dans la recherche développement, la création d'une marque collective (...)**.

VOS CONTACTS :

Lionel Escoffier

*Collectif pour la Promotion
du Mérinos d'Arles*

Patrick Fabre

Maison de la transhumance





Rappels sur les règles d'identification



- ▶ **OBLIGATION D'IDENTIFIER LES VEAUX avant leur sortie de l'exploitation et dans un délai de 7 jours.** Dérogation pour les exploitants adhérant au livre généalogique Camargue qui ont un délai de 6 mois.
- ▶ **OBLIGATION D'IDENTIFIER LES AGNEAUX avant leur sortie de l'exploitation et dans un délai de 6 mois,** par une boucle électronique à l'oreille gauche et une boucle conventionnelle, comportant le même numéro d'identification que la boucle électronique, dans l'oreille droite.
- ▶ **OBLIGATION D'IDENTIFIER LES CHEVREAUX avant leur sortie de l'exploitation et avant 6 mois :** pose de deux repères portant le même numéro d'identification (une boucle conventionnelle à droite et une boucle électronique à l'oreille ou au paturon gauche). A noter qu'il est possible de vendre les chevreaux avec deux repères plastiques, s'ils sont abattus avant l'âge de 4 mois.

Il est important et obligatoire de noter la date de pose des repères dans le registre d'élevage.

Les contrôles de l'ASP sur ces points en 2019, ont mis en évidence beaucoup d'exploitations en anomalie. Il faut savoir que lors d'un contrôle, l'agent de l'ASP compte les animaux présents et correctement identifiés et consulte le registre d'élevage. Ce sera l'effectif le plus bas qui sera retenu par l'agent. C'est pourquoi, il est important d'identifier correctement ses animaux et de le notifier immédiatement dans le registre d'élevage.



ATTENTION :
L'IDENTIFICATION DE VOS ANIMAUX SECONDAIRES EST ÉGALEMENT OBLIGATOIRE !

Même si vous n'avez qu'un animal (bovin, ovin, caprin ou porcin), vous devez correctement l'identifier. Si vous êtes contrôlés sur le bouclage de cette espèce en particulier, l'absence du respect de la réglementation entraînerait une anomalie de 100% et donc un impact très important sur vos aides animales et surfaciques.



RAPPEL SUR LES PÉRIODES DE DÉTENTION OBLIGATOIRE :

*Lorsque vous faites une demande d'aides animales vous devez maintenir votre effectif pendant une certaine période. **Toutes pertes d'animaux ou changement de localisation pendant cette période doivent être notifiés à la DDTM** pour éviter toutes accusations de fraude en cas de contrôle. Pour accélérer votre déclaration, la DDTM vous invite à favoriser la télédéclaration de vos bordereaux de perte et de localisation plutôt que l'envoi papier.*

Voici les différentes PDO selon les aides demandées :

- ▶ **Aide ovine et caprine :** du 1^{er} février 2020 au 11 mai 2020 inclus
- ▶ **Aide aux bovins allaitant :** durant les six mois suivant votre déclaration ABA

En cas de contrôle pour les aides animales, nous vous rappelons que l'éleveur détenteur est dans **l'obligation de mettre tout en œuvre pour que le contrôleur puisse voir l'ensemble du troupeau**. Dans le cas de circonstances très exceptionnelles pouvant expliquer que l'éleveur n'ait pas pu réunir l'ensemble du troupeau, le contrôleur pourrait être amené à revenir une seconde fois. Si suite à cette seconde visite, tous les animaux n'ont pu être accessibles, alors le calcul des aides sera fait sur les animaux que le contrôleur a pu constater.

En dehors des conditions d'accès aux aides animales, l'identification est une obligation réglementaire. Pour rappel, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous propose un accompagnement dans la gestion administrative de votre exploitation.





RENCONTRES MADE IN VIANDE 2020

L'heure est à la mobilisation pour les professionnels de la filière élevage et viandes. Du 13 au 20 mai 2020, la 6^e édition des portes ouvertes MADE in VIANDE est de retour. Un rendez-vous devenu désormais incontournable pour inviter les scolaires et le grand public à partager nos valeurs, nos pratiques et notre conviction, dans la lignée de notre communication collective : "Aimez la viande et ceux qui la font".

En 2019, **42 professionnels de l'élevage et de la viande ont ouvert leurs portes en PACA**, dont : **14** élevages, **3** entreprises de viande/charcuterie, **23** artisans boucher, **2** centres de formation en boucherie, une boucherie de grande surface et un restaurant d'entreprise. Du côté des scolaires, **14** classes sont venues à votre rencontre.

Face aux questionnements des consommateurs et aux clichés véhiculés par les médias, **la mobilisation des professionnels**

est essentielle pour rétablir la vérité sur les pratiques françaises. C'est le moment de vous inscrire pour ouvrir vos portes ! Vous bénéficierez ainsi d'un kit MADE in VIANDE, avec matériel de décoration et d'information.



Pour cela, vous pouvez dès à présent nous contacter si vous souhaitez ouvrir vos portes lors de cette 6^{ème} édition, ou vous inscrire en ligne sur www.madeinviande.fr - rubrique "professionnels".



Estelle FESCHET

Interbev PACA-Corse

570 Avenue de la Libération

04100 Manosque

04 92 72 28 80 - interbev@paca-corse.fr

